

ATTENTION, MERCI DE RESPECTER TOUTES LES INDICATIONS CI-DESSOUS : Si un document n'est pas conforme à 100% aux consignes données, le dossier de visa ne sera pas accepté par les autorités chinoises.

Visa Tourisme (L)

- **1 Passeport original, sur lequel sera apposé le visa :** SIGNÉ, valable 6 mois à compter de la date du dépôt de votre dossier (9 mois pour 2 entrées), et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.
- **1 Copie des pages 2 et 3 du passeport (sur feuille A4) :** Correspondant aux pages avec la photo et la signature.
- **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa et 2 Photos d'identité en couleur à coller sur le formulaire :** Formulaire "V2013" intégralement rempli, daté et signé. A chaque case vide, indiquez "Néant". La photo doit être aux normes NF, de bonne qualité, sur papier photo (copies non acceptées). Attention il n'est pas possible que la couleur du vêtement soit identique à la couleur du fond (par exemple un haut blanc avec un fond blanc est refusé par l'ambassade).
- **Copie d'une confirmation des vols d'entrée et sortie de Chine :** Le document doit comporter le nom du voyageur, n° de vols, compagnie aérienne, les dates et les destinations.
- **1 Copie d'une confirmation de réservation d'Hôtel :** Le document doit comporter le nom du voyageur, les nuits concernées et les coordonnées complètes de l'hôtel.
- **1 Copie d'une Attestation d'assurance séjour** (avec tampon et signature de la compagnie d'assurance) : Indiquant couvrir les rapatriements et les frais médicaux sur la durée totale du séjour en Chine.
- **1 Justificatif de bonne situation financière :**
Au choix parmi les suivants OBLIGATOIREMENT
1 Copie d'avis d'impôt le plus récent (toute les pages), affichant un impôt annuel de minimum 100 €.
OU
1 Copie d'une lettre d'attestation de travail (certifiant un emploi depuis plus de 3 mois, sur papier à en-tête de la société avec l'adresse et le téléphone, datée, TAMPONNÉE et signée par un supérieur hiérarchique) non acceptée pour les indépendants ou gérants.
OU
1 Copie des 3 derniers bulletins de salaire (avec un salaire de 1200 € net minimum).
OU
1 Copie des 3 derniers relevés mensuels de comptes bancaires courants non raturés (toutes les pages obligatoirement), ou des 3 dernières synthèses mensuelles de comptes bancaires courant. Les 3 documents doivent comporter : les coordonnées

de la banque en France obligatoirement, votre nom et un solde de 1000 € minimum à chacun des 3 derniers mois.

OU

Pour les retraités : 1 Copie d'attestation de caisse de retraite indiquant le montant versé mensuellement, avec tampon et signature.

OU

Pour les mineurs et les étudiants : 1 Copie de justificatif d'étudiant ou de scolarité avec un établissement en France.

*** Supplément si vous possédez un tampon de la Turquie daté depuis 2015 sur votre passeport :** Fournir 1 Lettre rédigée à l'ordinateur, imprimée et signée, adressée à l'Ambassade de Chine à Paris, qui liste brièvement : tous les pays visités ces 3 dernières années dont les tampons se trouvent dans votre passeport et les motifs de ces séjours (tourisme/affaires etc).

*** Suppléments pour les passeports non-français :** Copie d'attestation de travail en France ou Copie de justificatif de domicile en France (quittance de loyer ou facture edf).

[Attention, pour les Français qui sont nés en Chine, fournir votre ancien passeport chinois en original qui sera conservé pour destruction ou annulation. **Par ailleurs nous ne pouvons pas servir d'intermédiaire pour les passeports hors-UE**].

*** Suppléments pour les mineurs :** Fournir les documents ci-dessus

+ 1 Copie du livret de famille (pages époux, épouse et mineur concerné).

+ 1 Lettre d'autorisation parentale de voyage en Chine du mineur, rédigée à l'ordinateur puis signée par les 2 parents ou pour chacun des 2 parents.

+ 1 Copie de la carte d'identité ou du passeport de chaque parent.

+ Uniquement dans le cas où les parents (ou un des deux parents) ne demandent pas de visa : fournir **l'Original de la carte d'identité ou du passeport** de ce parent manquant au voyage, OU sa copie certifiée conforme à l'original effectuée en mairie, OU une attestation de divorce notariée en original qui indique le nom du tuteur de l'enfant.

[NB : si un des parents est chinois, fournir en supplément une carte de séjour française en original valide 10 ans ou bien se rendre en personne au consulat].